

## CHAPITRE ⑤ – Quelles sont les principales défaillances de marché ?

### 🕒 DUREE INDICATIVE

3 semaines environ

### 📖 CE QUE DIT LE PROGRAMME

- Comprendre que le marché est défaillant en présence d'externalités et être capable de l'illustrer par un exemple (notamment celui de la pollution).
- Comprendre que le marché est défaillant en présence de biens communs et de biens collectifs, et être capable de l'illustrer par des exemples.
- Connaître les deux principales formes d'information asymétrique, la sélection adverse et l'aléa moral, et être capable de les illustrer par des exemples (notamment celui des voitures d'occasion pour la sélection adverse et de l'assurance pour l'aléa moral).
- Comprendre que la sélection adverse peut mener à l'absence d'équilibre.
- Être capable d'illustrer l'intervention des pouvoirs publics face à ces différentes défaillances.

### 📖 OBJECTIFS DE SAVOIRS

A la fin de ce chapitre, je dois être capable

- ✍ **de définir** les notions suivantes : défaillance de marché ; externalités ; bien collectif ; bien public ; tragédie des biens communs ; asymétrie d'information ; aléa moral ; sélection adverse
- ✍ **de distinguer** une externalité positive d'une externalité négative
- ✍ **d'illustrer** par des exemples des cas d'externalités positives et négatives
- ✍ **d'expliquer** pourquoi la présence d'externalités sur un marché ne permet pas l'allocation optimale des ressources
- ✍ **de présenter** d'expliquer les solutions proposées par les économistes pour internaliser les effets externes sur un marché
- ✍ **de distinguer** un bien collectif d'un bien public
- ✍ **de donner des exemples** de bien collectif
- ✍ **d'expliquer** pourquoi l'existence de biens collectifs peut rendre impossible la mise en œuvre d'une production marchande et ne permet pas une allocation optimale des ressources
- ✍ **d'expliquer et d'illustrer** la tragédie des biens communs
- ✍ **de présenter et d'expliquer** l'action des pouvoirs publics face au défaut de coordination induits par les biens communs et collectifs
- ✍ **d'expliquer** comment les situations d'asymétrie informationnelle sur un marché peuvent générer une anti-sélection des produits disponibles
- ✍ **d'expliquer** comment les situations d'asymétrie informationnelle sur un marché peuvent générer un comportement de type aléa moral de la part de l'un des coéchangistes
- ✍ **de distinguer** un phénomène d'aléa moral d'un phénomène de sélection adverse
- ✍ **de présenter** les instruments mis en œuvre pour rendre le marché plus transparent

### 📖 LE PLAN DU CHAPITRE

1. Dans quels cas le marché ne permet-il pas une allocation optimale des ressources ?
  - 1.1. En présence d'externalités
  - 1.2. En présence de biens collectifs
  - 1.3. En présence de biens communs
2. Comment les situations d'information asymétrique perturbent-elles la formation de l'équilibre de marché ?
  - 2.1 Asymétrie *ex-ante* et sélection adverse
  - 2.2 Asymétrie *ex-post* et aléa moral
  - 2.3. Produire et réguler l'information

### ✍ PREPARATION A REALISER POUR LE ..... / 12 / 2020

Répondez sur feuille aux questions des documents 4,5,6 et 7 + Complétez le schéma bilan n°2

**DOCUMENT 1 : La pollinisation des abeilles et les externalités**

Les abeilles ont depuis longtemps retenu l'attention des économistes, notamment en raison des [effets positifs] liées à leur activité. Au sens économique le plus strict, les abeilles ne produisent que du miel, et seule la production de miel et des produits dérivés intervient sur les marchés ou dans le calcul du PIB, comme contribution de la filière apicole. Or ces insectes, avec d'autres, ont la merveilleuse propriété de « polliniser » les plantes à fleurs, c'est-à-dire de transporter le pollen des étamines des fleurs vers des fleurs de la même espèce, permettant la fécondation. De nombreuses espèces de fruits, de légumes, d'arbres « non fruitiers » sont concernées par cette externalité positive, qui fait partie des services gratuits de la nature, car il n'existe aucun mécanisme marchand permettant de rémunérer les propriétaires des abeilles pour ce service, et encore moins les insectes sauvages, qui n'ont pas de propriétaire humain... Peut-on attribuer une valeur monétaire à ce service qui n'a pas de prix ? La pollinisation s'effectue selon trois grands modes : par des insectes nombreux (dont les abeilles, qui jouent le rôle le plus important), par le vent, et par « l'autopollinisation ».

Exemple : pour l'oignon porte-graines, les abeilles contribueraient pour 70 % à la production de semences. Globalement, selon l'INRA, « *En terme pondéral, 35% de la production mondiale de nourriture résulte de la production de cultures dépendant des pollinisateurs, 60% provient de cultures qui ne dépendent pas des pollinisateurs (principalement les céréales comme le blé, le maïs et le riz) et 5% provient de cultures pour lesquelles l'impact des pollinisateurs est encore inconnu.* »

J. LE CACHEUX et E. LAURENT, *Economie de l'environnement et économie écologique*, Armand Colin, coll. « cursus », 2012.

1. Quel effet positif engendrent les abeilles dans leur activité de production de miel ?
2. En vous appuyant sur la définition de défaillance du marché, expliquez en quoi ce texte en traite d'une.

**DOCUMENT 2 : Du miel au couleur de M&M's**

A Ribeauvillé, dans le département du Haut-Rhin, une [...] mauvaise surprise attendait les apiculteurs. Début août, plusieurs d'entre eux constatent que leurs abeilles ramènent d'étranges produits de couleur, bleu ou vert, parfois marron chocolat. Les quantités transportées sont importantes au point de bloquer la ponte. Un désastre, car c'est en été que les reines pondent les "abeilles d'hiver" qui permettront à la ruche de passer la saison du froid. Puis, très vite, les apiculteurs récoltent une étrange mixture à la couleur tout à fait inhabituelle. Une douzaine de producteurs sont touchés. Le syndicat des apiculteurs de Ribeauvillé mène une enquête, fait fausse route plusieurs fois avant d'identifier au bout de trois semaines la source probable de l'altération du miel. Sur le site d'une entreprise de méthanisation de déchets – qui permet, entre autres, de produire du biogaz –, il découvre une colonie d'abeilles au-dessus de gros conteneurs abritant un produit de couleur identique à la mixture qu'elles ramènent à la ruche.

Dans un courrier adressé, le 21 avril, au maire de Ribeauvillé, M. Friehe explique que le directeur d'Agrivalor [la PME concernée], Philippe Meinrad, leur a indiqué, au cours d'une visite du site, que "les conteneurs contiennent des résidus de confiserie industrielle des établissements Mars". La multinationale américaine dispose de plusieurs sites de production en Alsace, notamment à Haguenau, où sont confectionnés les fameux M&M's, ces pastilles chocolatées de toutes les couleurs. Depuis plusieurs années, l'entreprise Mars vante son engagement dans le développement durable, en particulier la valorisation de ses déchets...

Agrivalor, dans un courrier adressé au syndicat apicole, le 6 septembre, reconnaît à demi-mot les faits, "déploie très sincèrement la situation", mais soutient que "les sous-produits sucrés" valorisés sur le site de méthanisation sont "conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter". "Nous n'imaginons à aucun moment que la présence de sous-produits sucrés dans l'enceinte de notre site aurait une relation avec l'exploitation de vos ruches." [...] Mais pour les apiculteurs, le miel reste non commercialisable et l'avenir incertain. Le syndicat a décidé de faire analyser son "miel bleu".

Sophie LANDRIN, *Le Monde*, 3 Octobre 2012

3. Quel dommage les apiculteurs du fait divers relaté par *Le Monde* subissent-ils ? Perçoivent-ils une compensation financière ?

**DOCUMENT 3 : Internaliser les externalités**

Les externalités sont les effets (principalement négatifs dans le cadre de l'économie de l'environnement) d'une action sur d'autres parties lorsque ces effets n'ont pas été pris en compte par l'auteur de l'action. Ces effets n'ont pas donné lieu à échange ou à compensation monétaire. Comment les prendre en compte ? En internalisant les effets externes : faisant émerger un signal-prix incitant les agents à modifier leur comportement.

L'internalisation des effets externes passe, d'un point de vue économique par deux grandes possibilités :  
 - soit, comme le préconise A. Pigou, « on » instaure une taxe administrative  
 - soit, comme le préconise R. Coase [...] « on » crée les conditions d'une négociation bilatérale entre émetteur et victime de l'externalité.

Pour Pigou, l'externalité, positive ou négative, est analysable en termes de divergence entre le coût privé et le coût pour la collectivité ou coût social ; cet écart fait que l'on ne se trouve pas dans une situation [...] optimale. L'ensemble des coûts imposés par une activité à la collectivité constitue le coût social. Une partie ou peut-être l'ensemble de ce coût social est compensé par les paiements effectués par l'agent à l'origine de l'activité (coût des matières premières, du capital, coût du facteur travail) : ce sont les coûts privés.

D'autres coûts peuvent être imposés à d'autres agents sans qu'un paiement serve de compensation (le feu aux récoltes, les émanations de fumées toxiques, la rivière polluée,... autant d'évènements qui entraînent toute une série de coûts : perte de récoltes, impossibilité de consommer les produits agricoles, impossibilité de consommer l'eau, problèmes de santé, épuisement des ressources naturelles...). Ces coûts sans compensation pécuniaire peuvent néanmoins être évalués monétairement. Dès lors, si ces coûts sont pris en compte dans la somme des coûts qui déterminent le coût social, celui-ci se révèle être bien supérieur au coût privé. [...]

Pour Coase, qui critique la solution de Pigou car elle est unilatérale, l'internalisation d'effets externes ne peut être effectuée que lors d'une négociation (un marchandage) entre émetteur et victime donc a priori, pas d'intervention étatique. [...] Pour Coase, la négociation bilatérale aboutit à deux variantes symétriques :


- variante 1 : l'émetteur de l'externalité négative verse une indemnité compensatoire à la victime pour les dommages subis du fait du maintien de son activité.
- variante 2 : la victime potentielle verse une somme susceptible de dissuader l'émetteur de se livrer à cette activité nuisible [...]


Du point de vue de la recherche du niveau optimal de pollution, ces deux solutions sont équivalentes. Comment s'établit le choix de l'une ou l'autre des variantes au cours de la négociation ? Selon Coase, cela dépend de l'allocation initiale des droits de propriété. Dans le cas d'une pollution issue de A et touchant B si A possède les droits de propriété sur l'environnement, alors B, la victime, doit le dédommager pour l'empêcher de continuer son activité polluante mais si B possède ces droits, A doit compenser les dommages subis par B.

Cette solution n'implique, a priori, aucune intervention de l'État, si ce n'est la dévolution des droits de propriété.

Source : Marie-France JARRET, Maître de Conférences en Sciences Economiques, Université du Maine, Fonds pour la Recherche en Ethique Economique, <http://www.ethique-economique.fr>

4. Expliquez la phrase soulignée.
5. Quelle solution l'économiste A. Pigou propose-t-il pour « pour internaliser les externalités » ?
6. Que préconise, pour sa part, l'économiste R. Coase ?

 Exercice n° 1

 Les situations suivantes engendrent-elles des externalités positives ou négatives ? Cochez la bonne case et justifiez votre réponse dans la troisième.

	Externalité positive	Externalité négative	Explications
L'existence d'un aéroport pour les riverains			
Le dégazage au large des côtes par des bateaux			
La diffusion des connaissances scientifiques dans l'économie			
Une campagne de vaccination contre la grippe			

 SCHÉMA BILAN N° 1 – Les externalités

☞ Complétez le schéma ci-dessous avec les termes suivants : *insuffisante ; négative ; subvention ; sous-optimale ; positive, droits de propriété ; signal ; bien-être ; internaliser ; excessive.*

Les externalités : Conséquence de l'activité économique d'un agent affectant involontairement le ..... d'autres agents

Raison : Le prix ne joue pas correctement son rôle de ..... aboutissant à une allocation ..... de richesses

Externalité .....

Rendement privé < Rendement social

Quantité ..... au regard de ce qui est socialement souhaitable

Externalité .....

Coût privé < Coût social


Quantité ..... au regard de ce qui est socialement souhaitable

Action des pouvoirs publics pour ..... les externalités

Les normes

La taxation ou la .....

La redéfinition des ..... (création d'un marché)

 DOCUMENT 4 : Qu'est-ce qu'un bien collectif ?

La science économique définit un bien collectif comme un bien non rival et non excluible : la consommation du bien par un consommateur n'empêche pas la consommation de ce bien par un autre consommateur et il est impossible d'exclure par les prix un consommateur de l'usage du bien (exemple de la lumière fournie par un réverbère dans une rue). La définition, au sens strict, d'un bien public est fort différente : un bien public est un bien à la fois produit et fourni par la puissance publique (par exemple en France l'école publique). La production des biens collectifs n'étant pas optimale dans le cadre du marché (défaillance du marché), ces derniers sont souvent produits et fournis par la puissance publique et sont donc souvent aussi des biens publics mais il n'existe pas de relation nécessaire entre les deux types de bien : un bien collectif n'est pas forcément un bien public et vice-versa. [...] Il n'est pas douteux en effet que l'éducation et la santé sont des biens (ou des services) qui sont parfaitement divisibles et facilement excluables. S'ils sont, à des degrés divers, pris en charge par l'Etat dans de nombreux pays, ce n'est pas parce qu'ils sont des biens collectifs mais tout simplement par choix politique. Un bien public peut donc ne pas être un bien collectif. Réciproquement, une fondation privée qui gère un espace naturel ouvert à tous, offre un bien collectif, qui n'est pas pour autant un bien public (au sens français). Les deux expressions « bien public » et « bien collectif » ne sont donc pas synonymes. [...]

Alain BEITONE, « Biens publics, biens collectifs, Pour tenter d'en finir avec une confusion de vocabulaire », *Revue du MAUSS permanente*

7. Quand un bien est-il qualifié de non rival?

8. Quand un bien est-il qualifié de non excluable ?
9. Qu'est-ce qu'un bien collectif et pourquoi est-il difficile de les allouer par le marché ?
10. La défense nationale est-elle un bien collectif ? un bien public ?

#### DOCUMENT 5 : Le phare en économie

Les écrits des économistes traitent du cas du phare parce qu'il est censé éclairer le problème de la fonction économique de l'Etat. On l'utilise souvent comme l'exemple d'une activité qui doit être assurée par l'Etat plutôt que par une entreprise privée. Les économistes considèrent généralement que, parce qu'il est impossible de recevoir une indemnité de la part des propriétaires de navires bénéficiant de l'existence du phare, il devient peu lucratif, pour tout particulier ou toute entreprise, de construire et d'entretenir un phare.

John Stuart Mill, dans ses *Principles of Political Economy*, écrit : « *C'est une fonction propre au gouvernement de construire et d'entretenir des phares, d'établir des balises, etc. pour la sécurité de la navigation ; en effet, comme il est impossible que les navires en mer, qui tirent profit d'un phare, soient amenés à payer un droit à l'occasion de l'utilisation de ses services, personne ne construirait des phares pour des motifs d'intérêt personnel, à moins d'être indemnisé et rémunéré par un prélèvement obligatoire effectué par l'État* ».

Henry Sidgwick, dans *The Principles of Political Economy*, au chapitre « The System of Natural Liberty Considered in Relation to Production », affirmait ; « *Il existe une classe étendue et variée de cas dans lesquels l'hypothèse [qu'un particulier peut toujours obtenir, au moyen d'un libre échange, une rémunération adéquate pour les services qu'il rend] serait manifestement erronée. En premier lieu, il existe certains services dont l'appropriation par ceux qui les accomplissent ou qui souhaiteraient les acquérir est pratiquement impossible. Par exemple, il arrive souvent que les avantages d'un phare bien placé puissent être largement appréciés par un navire auquel on ne pourrait pas imposer, sans difficulté, un droit de passage* ».

Pigou, dans *The Economics of Welfare* s'est servi du phare de Sidgwick comme d'un exemple de services non dédommagés pour lesquels « le produit marginal net est inférieur au produit social marginal net, parce que des services fortuits sont rendus à des tiers desquels il est techniquement difficile d'exiger un paiement ».

Paul A. Samuelson, dans son ouvrage *Economies*, s'exprime plus nettement que les auteurs précédents. Dans le chapitre intitulé « The Economie Rôle of Government », il déclare que « le gouvernement assure certains services publics indispensables, sans lesquels la vie en communauté serait impensable, et qui par leur nature ne peuvent pas, à juste titre être laissés à l'entreprise privée ». Il cite comme « exemples évidents » le maintien de la défense nationale, de la législation nationale et de l'ordre intérieur, ainsi que l'administration de la justice et des contrats ; il ajoute également, « Voici un autre exemple de service gouvernemental : les phares. Ces derniers sauvent des vies et des cargaisons, mais les gardiens de phares ne peuvent se rendre auprès des capitaines afin d'en percevoir des redevances. Ainsi, nous avons ici une divergence entre l'intérêt privé et le coût de l'agent, et l'intérêt et les coûts sociaux réels [tels que mesurés par les vies et les cargaisons sauvées. [...] Les philosophes et les hommes d'Etat ont toujours reconnu le rôle nécessaire du gouvernement dans de tels cas de divergence d'économie externe entre les bénéficiaires privés et sociaux. Plus loin, Samuelson se réfère à nouveau au phare, comme une « activité gouvernementale justifiable par les effets externes ». Il énonce : « *Prenons le cas précédent d'un phare avertissant de la présence de faisceaux lumineux contre les récifs. Son éclat aide tous ceux qui le voient. Un homme d'affaires ne pourrait pas le construire pour obtenir un profit, puisqu'il ne peut pas réclamer une somme à chaque utilisateur. La construction des phares est certainement le genre d'activité que les gouvernements entreprennent naturellement* ».

Ronald COASE, *L'entreprise, le marché et le droit*, traduit par B. Aliouat, Editions d'Organisation 2005

11. Expliquez, pour quelles raisons techniques, la production de certains biens collectifs ne peut faire l'objet d'une régulation marchande.

#### DOCUMENT 6 : Vers une multitude de biens


Au sens strict, en science économique, les **biens communs** sont les biens qui sont caractérisés à la fois par la rivalité et par la non exclusion. Ce ne sont donc pas des biens collectifs et ils ne sont pas forcément des biens publics. Les pâturages communs (*commons*) dans l'Angleterre pré-industrielle ne faisaient pas l'objet d'une exclusion par les prix (jusqu'aux enclosures<sup>1</sup>), mais l'herbe mangée par un troupeau ne pouvait pas être mangée par un autre (rivalité).

L'eau destinée à l'irrigation est dans beaucoup de communautés agricoles un bien commun. On applique aujourd'hui ce concept aux ressources halieutiques (le thon rouge de Méditerranée, les baleines). La non exclusion par les prix est une construction sociale. Par exemple aujourd'hui en France les greffons et le sang humain destinés aux greffes et aux transfusions sont des biens communs : ils sont rivaux (puisque divisibles, le rein qui bénéficie à un malade ne peut pas être greffé à un autre) et ils ne font pas l'objet d'une exclusion par les prix. Mais cette situation n'a rien de « naturel », dans d'autres pays, il existe une allocation marchande de ces mêmes biens et donc une exclusion par les prix. [...]

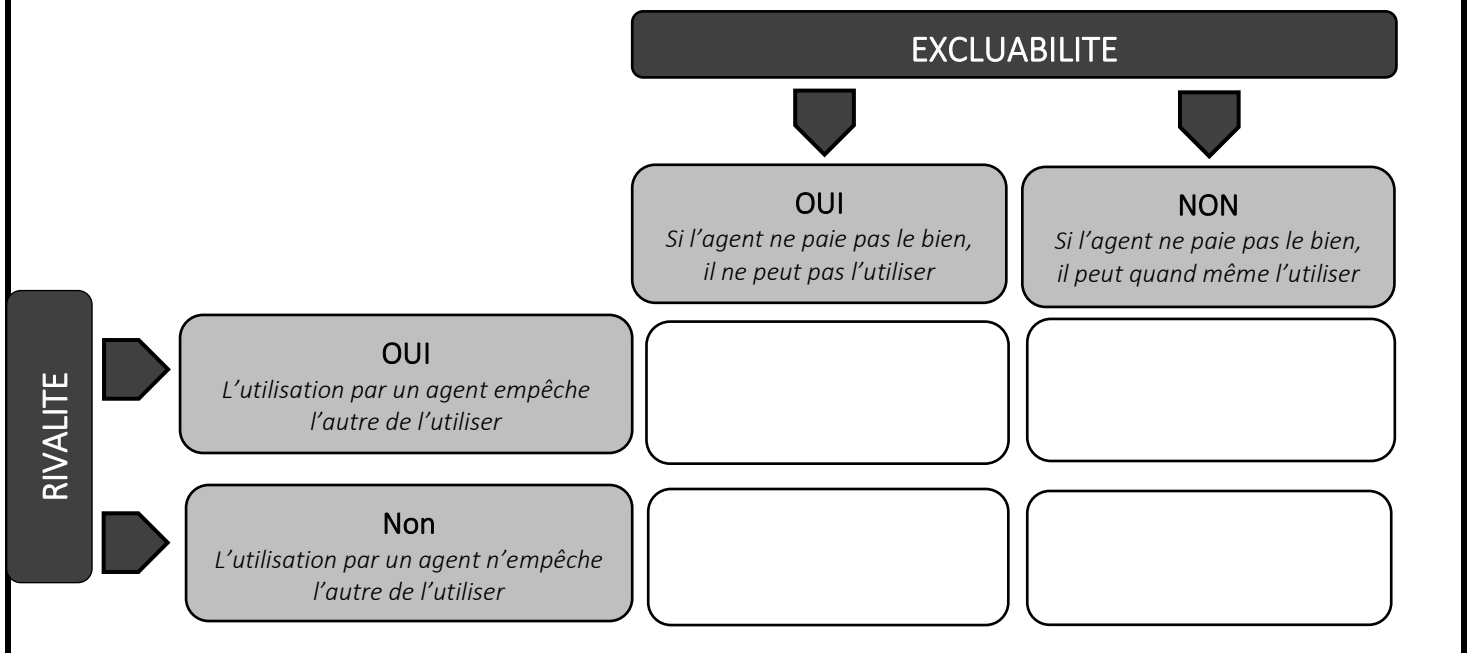
Les **biens de club** sont des biens qui sont non rivaux, mais excluables par les prix. Un premier exemple vient à l'esprit, celui d'une séance de cinéma. Dans la limite de la taille de la salle, c'est un bien non rival (indivisibilité d'usage) et l'entrée d'un nouveau spectateur dans une salle en partie vide où la projection doit avoir lieu a un coût marginal nul (ou négligeable). Cependant, les normes sociales admises ainsi que les possibilités techniques (contrôle de l'entrée) conduisent à la mise en place d'une exclusion par les prix. Cela s'applique à la plupart des spectacles, mais aussi à des équipements sportifs (terrains de golf, club de tennis, etc.).

Alain BEITONE, « Biens publics, biens collectifs, Pour tenter d'en finir avec une confusion de vocabulaire », *Revue du MAUSS permanente*

1. Le mouvement des enclosures fait référence aux changements qui, dès le XII<sup>e</sup> siècle mais surtout à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle ont transformé l'agriculture anglaise. Les propriétés clôturées, les terrains communaux ont fait l'objet d'une appropriation privée. Cela a eu pour conséquence de chasser des campagnes de nombreux ouvriers agricoles et petits agriculteurs.

 **SCHÉMA BILAN N° 2 – Des biens privatifs aux biens collectifs**

 Complétez le schéma ci-dessous à partir des documents 5 et 6.



 **DOCUMENT 7 : La tragédie des biens communs**

Garrett Hardin<sup>1</sup> est biologiste. [...] Il voit dans l'accroissement de la population un grand danger et estime que la liberté de procréer conduira inévitablement à la ruine. Dans « *The Tragedy of Commons* », il montre comment l'usage de terres communales aboutit, en l'absence de régulation, à la ruine des paysans. Chaque paysan a le droit de faire pâturer autant de vaches qu'il souhaite sur les terres communales. Individuellement, chaque paysan a donc intérêt à mettre le plus grand nombre d'animaux possible sur les prés. Ce faisant, il contribue à ce que peu à peu les terres soient surchargées de vaches. Ainsi chaque animal supplémentaire fait baisser le rendement laitier par tête, mais cette perte se fait aux dépens de l'ensemble Des paysans.

On peut bien entendu tirer deux conclusions à cette « tragédie ». La première consiste à montrer que ce scénario réfute les postulats classiques selon lesquels la somme des intérêts individuels conduit à l'intérêt général. On peut aussi démontrer que cette tragédie illustre comment l'absence de droits de propriété sur les biens environnementaux empêche la bonne allocation des ressources. C'est bien entendu cette deuxième interprétation que choisissent les auteurs partisans d'une privatisation des biens environnementaux. Pour ces derniers, le scénario de Garrett

Hardin démontre que l'absence de droits de propriété sur les biens environnementaux conduit à la ruine de l'environnement.

Lahsen ABDELMALKI, Patrick MUNDLER, *Économie de l'environnement et du développement durable*, De Boeck Supérieur, Bruxelles, 2010.

1. Garrett Hardin (1915-2003) fut l'auteur en 1968 d'un article majeur intitulé « La tragédie des biens communs ».

12. Pourquoi l'exploitation non régulée des biens communs débouche-t-elle sur une surexploitation ?

13. Expliquez la phrase soulignée. Ce constat est-il valable dans tous les cas ?

### DOCUMENT 8 : La gouvernance des biens communs

En 1968, le socio-biologiste Garret Hardin avait [formulé la] «tragédie des communs». [...]. Selon Hardin, il n'y a que trois solutions à cette «tragédie»: la limitation de la population pour stopper la surconsommation, la nationalisation ou la privatisation. [...]. Le modèle de Hardin est une application du dilemme du prisonnier mis en évidence par la théorie des jeux. Si les suspects, au lieu de se dénoncer mutuellement, coopèrent, ils subiront des peines moins lourdes. Mais ils ne sont pas portés spontanément à la coopération, et, dès lors, tous ont tendance à se comporter en « passagers clandestins». [...]


Le principal livre d'Elinor Ostrom *Gouvernance des biens communs* date de 1990. [...] Pour résoudre le problème des passagers clandestins, sur lequel insistait Hardin, Ostrom veut «contribuer au développement d'une théorie valide au plan empirique des formes d'auto-organisation et d'autogouvernance de l'action collective» (p.40), de telle sorte que «les appropriateurs adoptent des stratégies coordonnées» (p.54). Autrement dit, et c'est l'originalité du travail d'Ostrom, elle cesse de se fixer sur la nature des biens qui déterminerait leur caractère de commun et elle se penche au contraire sur le cadre institutionnel et réglementaire qui préside à leur érection en tant que communs, mieux, qui les institue en tant que communs. [...] Son objet d'étude est les ressources communes le plus souvent renouvelables dans une communauté de petite échelle. [...] La conclusion est que la solution trouvée est la meilleure possible : l'optimum est toujours au rendez-vous de la coordination. Ce n'est plus la main invisible du marché qui assure cette optimalité [...], c'est le jeu des coordinations dans une communauté étroite.

La [...] surprise que révèle l'investigation d'Ostrom est que les droits d'accès aux communs restent souvent dépendants des droits de propriété personnels. Ainsi, dans le village de montagne suisse dont elle rapporte l'expérience de gestion des alpages communaux, le droit d'accès est proportionnel à la taille de la propriété personnelle. Dans les systèmes d'irrigation des huertas dans la région de Valence en Espagne, une rotation d'accès à l'eau est organisée, mais sur la base de la taille de la propriété personnelle. Dans la région d'Alicante, les droits d'accès à l'eau sont des titres négociables après vente aux enchères, un peu comme le seront peut-être à l'avenir les permis d'émission d'équivalent-carbone sur le marché européen. Dans les villages montagnards japonais où se gèrent des terres communales, on limite la démographie en octroyant un droit d'accès par unité de ménage et non par personne et on met en place un système de contrôle strict pour éviter les infractions.

Jean-Marie HARRIBEY, « Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom », *L'Économie politique*, n° 49, janvier 2011

14. Quelle solution Garrett Hardin proposait-il pour sortir du dilemme du prisonnier à l'origine de la tragédie des biens communs ?

15. Quelle proposition alternative Elinor Ostrom formule-t-elle à partir de ses travaux de recherche ?

 **SYNTHÈSE N° 1** – Les défaillances « fortes » du marché  
Allocation des richesses, catégories de biens et externalités

✍ **Complétez le texte ci-dessous avec les termes suivants :** *excluabilité ; insuffisante ; tragédie des biens communs ; action volontaire ; coordination ; privatisation ; bien-être ; contrainte ; décidées ; incitative ; signal ; excluables (x2) ; droits de propriété ; excessive ; rivalité ; bénéfice ; biens publics ; réglementation ; coopération ; acceptées ; allocation des ressources (x3) ; rivaux (x2) ; internaliser.*

Les défaillances de marché sont des situations dans lesquelles la ..... par marché concurrentiel conduit à une situation sous-optimale. L'analyse économique met en évidence deux types de défaillances « fortes » relatives à l'allocation des richesses.

① Tout d'abord, l'externalité (ou effet externe) est une répercussion de l'activité économique d'un agent sur le ..... d'autres agents, sans compensation monétaire. Les agents à l'origine d'externalités négatives ne sont pas incités à les réduire, car ils ne supportent pas le ..... de leur activité. Quant aux agents à l'origine d'externalités positives, ils ne sont pas encouragés à les amplifier, car ils ne tirent aucun ..... de l'avantage social de leur activité. Les externalités négatives (ou positives) sont une défaillance du marché : les agents produisent et consomment une quantité ..... (ou .....) de biens ou de services. L'..... est sous-optimale.

Les pouvoirs publics cherchent à remédier aux externalités en modifiant les comportements individuels. Ils peuvent agir par la ..... en réglementant. Mais, l'intervention publique peut aussi être ..... : taxes (exemple de la taxe carbone) pour lutter contre les externalités négatives et subventions pour encourager les externalités positives ; mise en place d'un marché après définition de ..... (exemple du marché européen de quotas d'émission polluantes). La taxation et les marchés de quotas cherchent à ..... les externalités et rétablir la fonction ..... du prix par l'établissement de compensations monétaires.

② D'autre part, deux types de biens du fait de leurs caractéristiques conduisent à un problème d'allocation.  
➡ Les biens collectifs sont des biens non ..... (la consommation d'un agent n'empêche pas celle des autres) et non ..... (il est impossible d'en empêcher l'accès). Du fait de la non ....., les entreprises ne produisent pas ces biens car elles ne peuvent se rémunérer. Aucun individu ne finance volontairement la production du service car les agents adoptent un comportement de ..... Le marché est défaillant et l'....., sous-optimale.

➡ Les biens communs sont ..... (le bien consommé par un agent n'est plus disponible pour les autres) et non ..... (il est impossible d'en empêcher l'accès). Du fait de la non ....., les agents économiques qui cherchent à maximiser leur intérêt individuel, surexploitent les biens communs (« ..... ») : le marché est défaillant et l'....., sous-optimale.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics peuvent imposer aux agents économiques de financer la fourniture de biens collectifs par les prélèvements obligatoires. Les biens collectifs deviennent alors des ..... c'est-à-dire des biens gérés et fournis par l'Etat. La préservation des biens communs peut également nécessiter l'intervention de l'Etat pour assurer leur ..... ou leur ..... En outre, la régulation des biens commun peut également s'appuyer sur une coordination par la ..... au lieu d'une coordination marchande ou hiérarchique. Il s'agit alors de faire appel à l'..... des agents économiques pour assurer la durabilité de ces ressources se raréfiant. Cela se traduit par des règles d'utilisation responsable de la ressource communément ..... car collectivement .....



**DOCUMENT 9 :** « The market for Lemons » et sélection adverse

L'exemple des voitures d'occasion permet de saisir le problème dans son principe [...] Supposons qu'il n'y ait que quatre types de voitures : les voitures neuves et les voitures d'occasion ; les voitures de bonne qualité et les voitures de mauvaise qualité (qu'aux Etats-Unis nous désignons par « lemons »). Une voiture neuve peut être une bonne voiture ou un « lemon » et, bien entendu, il en va de même pour les voitures d'occasion. [...] Sur ce marché, les acheteurs acquièrent une automobile neuve sans savoir avec certitude que l'engin est une bonne voiture ou un « lemon ». [...]

Cependant, après avoir été en possession d'une voiture donnée pendant un certain temps, son propriétaire peut se faire une bonne idée de sa qualité [...] Cette nouvelle estimation est plus juste que l'estimation initiale. Apparaît donc une asymétrie par rapport à l'information disponible sur le marché de l'automobile, car les vendeurs possèdent désormais davantage de renseignements sur la qualité des voitures que les acheteurs. Cependant, puisque, au moment de la transaction, l'acheteur est incapable de distinguer entre une bonne et une mauvaise voiture, les voitures, bonnes ou mauvaises, se vendent au même prix.

D'autre part, il est évident qu'une voiture d'occasion ne peut avoir la même valeur qu'une voiture neuve ; si cela était le cas, il serait alors possible de négocier un « lemon » au prix d'une voiture neuve et d'acheter une autre voiture neuve avec une plus grande probabilité qu'elle soit bonne et une plus faible probabilité qu'elle soit mauvaise. C'est ainsi que le propriétaire d'un bon véhicule est doublement « coincé ». Non seulement il ne peut percevoir la véritable valeur de sa voiture, mais il ne peut percevoir la véritable valeur de sa voiture neuve [...] La plupart des voitures échangées seront des « lemons » tandis que les bonnes voitures risquent de ne plus être mises sur le marché. Les « mauvaises » voitures ont tendance à chasser les bonnes.

George AKERLOF, « *The market for « Lemons »: Quality, Uncertainty and the Market Mechanism* » (1970), traduction parue dans *Idées n°130*, décembre 2002.

16. Expliquez le passage souligné.

17. Pourquoi les acheteurs de voitures d'occasion refusent-ils de payer un prix trop élevé ?

18. Pourquoi l'asymétrie d'information sur le marché des voitures d'occasion entre particuliers peut-elle conduire à un effondrement de celui-ci ?

**DOCUMENT 10 :** Le marché de l'assurance et l'aléa moral

Le principe [...] de l'aléa moral (risque moral, traduction de moral hazard) ne résulte pas d'une information cachée sur la [caractéristique d'un agent économique], mais sur ses actions. Les situations sont très courantes. On peut en énumérer certaines. [...]

Un assureur [réfléchit] au fait d'accepter un contrat assurant le centre sportif qui emmène des clients étrangers au sommet du mont Blanc. Idéalement, il aimerait que [...] le guide de haute montagne prenne toutes les précautions, vérifie le matériel, annule la randonnée si la météo est variable, et ainsi de suite. Mais du point de vue du guide, suivre à la lettre toutes ces consignes, à supposer que l'on puisse même en écrire le détail, est coûteux et nécessite du temps et peut même lui faire perdre des clients s'il est exagérément prudent par rapport à ses concurrents. L'assureur n'a pas de moyen direct de vérifier si les précautions ont été prises directement, car l'information précise est trop coûteuse à collecter. L'effort inobservable est ici la prudence du guide et son professionnalisme.

Le même exemple se retrouve dans l'assurance automobile : [...] la compagnie d'assurance souhaite que les conducteurs roulent prudemment, fassent des pauses, ne doublent pas imprudemment, mais ne pourra jamais le vérifier complètement. La prudence de la conduite de l'agent n'est pas observable directement par l'assureur. [...]

On pourrait dire, pour résumer, [...] que l'aléa moral est une situation dans laquelle un agent agit différemment selon qu'il est ou non observé.

Etienne WASMER, *Principes de microéconomie*, Pearson, 2017

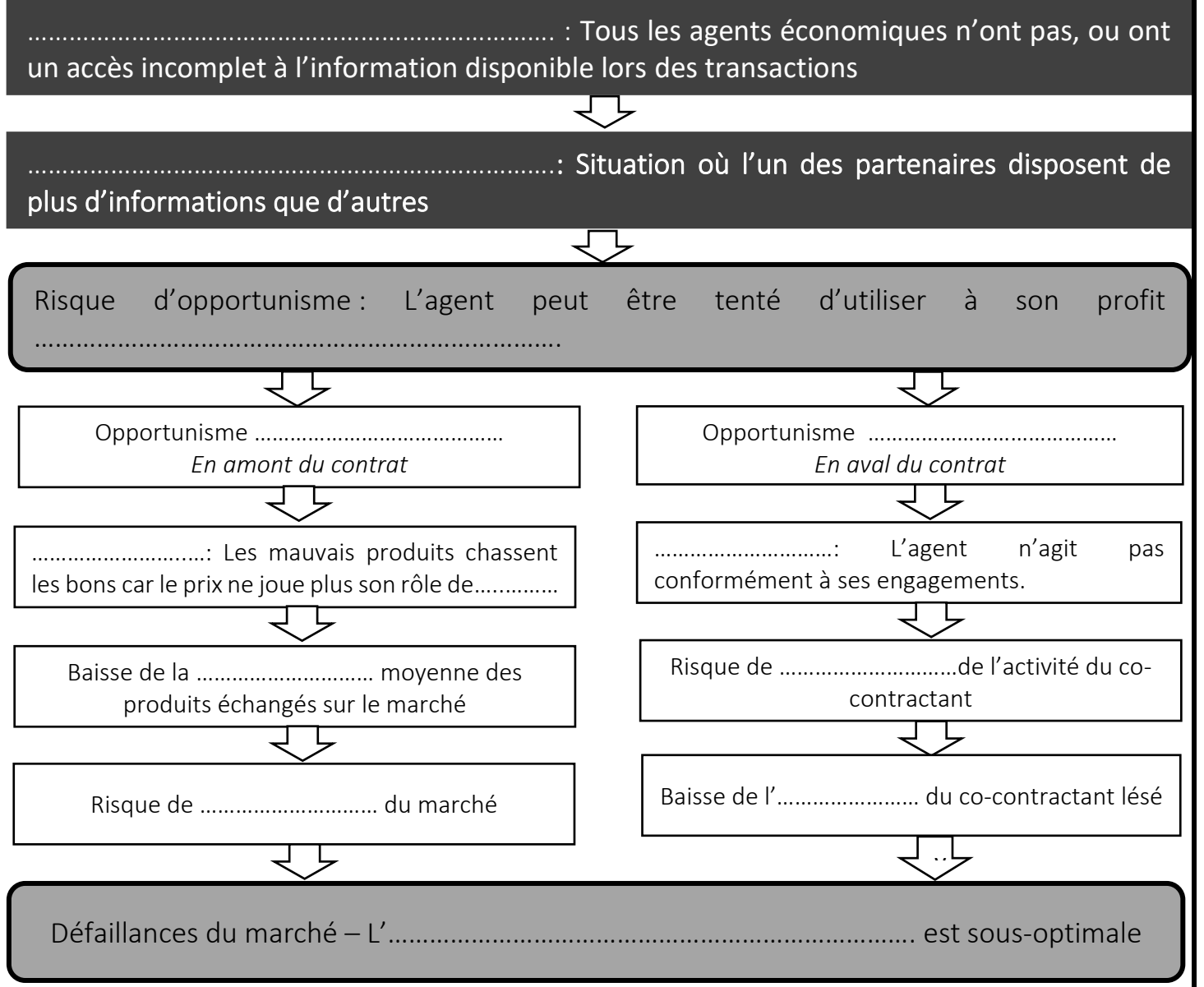
19. Pourquoi le guide de haute montagne n'adopte-t-il pas le comportement attendu par l'assureur ?

20. Pourquoi un conducteur couvert par une assurance automobile peut-il être amené à prendre des risques ?

21. Expliquez en quoi consiste l'aléa moral sur le marché de l'assurance.

**SCHÉMA BILAN N° 3 – Asymétrie d'information et dysfonctionnement du marché**

Complétez le schéma ci-dessous avec les termes suivants : *ex-ante* ; *aléa moral* ; *offre* ; *asymétrie d'information (x2)* ; *ex-post* ; *signal* ; *qualité* ; *disparition* ; *allocation des ressources* ; *information imparfaite* ; *mise en péril*.



**DOCUMENT 11 :** Comment se prémunir contre le problème de la sélection adverse et le problème de l'aléa moral ?

En général, les individus ou les firmes confrontées au problème de la sélection adverse suivent une ou plusieurs stratégies bien établies pour gérer ce problème.

Une stratégie est le filtrage, qui consiste à utiliser des informations observables pour déduire l'information privée. [...] L'assurance automobile fournit un très bon exemple. Une compagnie d'assurances peut ne pas savoir si vous êtes un conducteur prudent ou pas, mais elle possède des données statistiques sur le nombre d'accidents des personnes qui ont votre profil – et elles utilisent ces données pour fixer les primes. Un homme âgé de 19 ans qui conduit des voitures de sport et a déjà eu des accrochages est susceptible de payer une prime très élevée. Une femme de 40 ans qui conduit un minivan et qui n'a jamais eu d'accident est susceptible de payer une prime beaucoup plus faible. [...]

Une autre stratégie consiste pour les bons candidats à envoyer un bon signal de leur information privée – faire quelque chose qu'il ne serait pas intéressant de faire à moins d'être effectivement de bons candidats. Les vendeurs de voitures d'occasion qui ont bonne réputation offrent souvent des garanties [...].

C'est une manière d'être crédible en indiquant qu'ils ne vendent pas de la « camelote ». En conséquence, davantage de ventes se font et les vendeurs peuvent demander des prix plus élevés pour leurs voitures d'occasion. [...]


Pour gérer l'aléa moral, il est nécessaire d'impliquer personnellement les individus qui détiennent de l'information privée dans ce qui se passe, de manière à ce qu'ils aient une raison de faire des efforts, même si les autres ne peuvent pas vérifier si c'est effectivement le cas. L'aléa moral est la raison pour laquelle les vendeurs dans de nombreux magasins reçoivent une commission sur les ventes : il est difficile pour les managers d'être sûrs que les vendeurs font vraiment le maximum, et si ceux-ci reçoivent un salaire fixe, ils ne sont pas incités à faire des efforts pour améliorer les ventes. [...]


Les compagnies d'assurance gèrent l'aléa moral en exigeant une franchise : elles indemnisent les pertes seulement à partir d'un certain montant, de sorte que la couverture est toujours inférieure 100%. Votre assurance automobile peut par exemple indemniser les réparations pour une perte supérieure à 500€. Ceci signifie qu'un conducteur imprudent impliqué dans un accrochage finira par payer 500€ de réparation même s'il est assuré, ce qui lui fournit au moins une certaine incitation à être prudent et à réduire l'aléa moral.

En plus de réduire l'aléa moral, les franchises sont une solution partielle au problème de sélection adverse. Votre prime d'assurance baisse substantiellement si vous êtes prêt à accepter une franchise élevée. C'est une option alléchante pour les gens qui savent qu'ils sont des clients à faible risque ; c'est moins attractif pour les gens qui savent qu'ils présentent un niveau de risque élevé – et qui sont susceptibles d'avoir un accident et de finir par payer une franchise. En offrant un éventail de polices avec différentes primes et franchises, les compagnies d'assurances peuvent mieux connaître leurs clients en les incitant à révéler eux-mêmes leur niveau de risque sur la base d'une information privée.

Paul KRUGMAN et Robin WELLS, *Microéconomie*, De Boeck, 2009

- 22. Comment les compagnies fournissant des assurances automobiles peuvent-elles remédier au problème de la sélection adverse et celui de l'aléa moral ?
- 23. Comment un employeur peut-il contrecarrer le problème de l'aléa moral ? Et que peut-il faire pour face au problème de la sélection adverse ?

 Exercice n° 2

 Pour chacune des propositions du tableau ci-dessous, S'agit d'une mesure pour limiter la sélection adverse ou d'une mesure pour limiter l'aléa moral ? Cochez la bonne case.

	Pour limiter la sélection adverse	Pour limiter l'aléa moral
Installation d'une pointeuse dans une entreprise		
Instauration par une entreprise d'une période d'essai de 2 mois avant d'embaucher un salarié en CDI		
Obligation pour le vendeur d'une voiture d'occasion à présenter un contrôle technique de moins de 6 mois si le véhicule a plus de 4 ans		
Offre par un concessionnaire d'une garantie sur un véhicule d'occasion		
Installation par une compagnie d'assurance d'un boîtier électronique dans la voiture de l'assuré, boîtier qui analyse le nombre de kilomètres, la fréquence d'utilisation, la force appliquée aux freinages et accélérations ou encore la manière de prendre les virages.		
Installation d'un filtre internet par une entreprise pour empêcher les salariés de se connecter aux réseaux sociaux		
Présentation d'attestations de diplômes et de lettres de recommandation par un candidat à une offre d'emploi		
Obligation pour un emprunteur de remplir un questionnaire de santé pour souscrire à une assurance sur son crédit.		
Participation forfaitaire du patient de 1€ pour chaque consultation médicale et franchise médicale de 0,50€ par boîte de médicament		

 **SYNTHÈSE N° 3** – Les défaillances « faibles » du marché  
*Asymétrie informationnelle et comportements opportunistes des agents*


✍ **Complétez le texte ci-dessous avec les termes suivants :** *asymétrie d'information (x4) ; qualité ; ex-post ; droits de propriété ; sélection adverse ; incitations pécuniaires ; transparence ; réglementation ; aléa moral ; mauvais signal ; information imparfaite ; ex-ante.*

Face aux défaillances « fortes » du marché induites par des difficultés à définir et attribuer des ....., l'analyse économique a également mis en évidence des défaillances « faibles ». Elles surviennent dans le cas de marchés imparfaitement concurrentiels sur lesquels la condition de ..... n'est pas satisfaite. L'..... – situation dans laquelle les agents n'ont pas un accès complet à l'information disponible lors d'un échange marchand – peut déboucher sur une situation d'..... suivant laquelle l'un des partenaires dispose de plus d'informations que l'autre. Cette situation d'asymétrie informationnelle fait courir le risque d'un comportement opportuniste soit le fait que l'agent puisse être tenté d'utiliser à son profit l'.....

Ce risque d'opportunisme peut intervenir en amont – on parle d'asymétrie ..... – de l'échange marchand. Les agents économiques sont amenés à éliminer les produits (ex : les voitures d'occasion) et/ou les agents économiques (ex : les conducteurs prudents, les salariés sérieux et qualifiés, etc.) de meilleure qualité. En effet, en présence d'une ....., le prix ne reflète plus la ..... du produit (ex : voiture d'occasion) ou d'un agent économique (ex : un assuré, un salarié). Ainsi, le prix envoie un « ..... » sur lequel se basent pourtant les agents économiques pour prendre leurs décisions ce qui conduit à une ..... sur le marché. Les échanges s'en trouvent réduits pouvant entraîner la disparition du marché.

L'opportunisme peut être également ....., il se manifeste une fois la transaction marchande conclue entre les deux agents économiques. Se pose un problème d'..... : l'agent économique n'agit pas conformément à ses engagements. Il adopte un comportement inadéquat ou risqué car il sait qu'il est difficile de l'anticiper et de le contrôler.

Un ensemble de dispositifs peut être mis en place pour réduire l'..... Leur mise en œuvre peut provenir de l'initiative d'agents économiques participant à l'échange ou des ..... Pour surmonter la sélection adverse, l'agent disposant de davantage d'informations doit être encouragé – par des ..... – ou contraint – par la ..... – à les révéler. Face aux situations d'aléa moral, des dispositifs de contrôle ou encore d'incitation pécuniaires peuvent être mise en place pour impliquer personnellement l'agent informé et qu'il adopte ainsi les comportements attendus.

 **Lexique du chapitre**

- **Défaillance de marché** : Situation dans laquelle, pour des raisons techniques, la régulation par le marché se révèle impossible ou inadéquate.
- **Externalités / Effets externes** : Conséquences positives ou négatives de l'action d'un agent économique sur le bien être d'un autre qui ne sont ni sanctionnées (dans le cas des externalités négatives) ni récompensées (dans le cas des externalités positives) par le marché.
- **Bien collectif** : Bien non rival c'est-à-dire que la consommation du bien par un consommateur n'empêche pas la consommation de ce bien par un autre consommateur et non excluible c'est-à-dire qu'il est impossible d'exclure par les prix un consommateur de l'usage du bien.
- **Bien public** : Bien produit et fourni par l'Etat.
- **Tragédie des biens communs** : Théorie suivant laquelle les biens communs sont condamnés à disparaître. Ces biens sont ainsi librement utilisables par tous (non exclusion) et chaque agent économique va chercher à maximiser sa satisfaction individuelle (son utilité) en augmentant le plus possible sa consommation de ces biens. S'il n'y pas d'incitation à limiter la consommation de ces biens, l'agrégation (somme) des comportements individuels conduit à l'épuisement de ces biens communs.
- **Asymétrie d'information** : Situation dans laquelle lors d'une transaction entre deux agents économiques, l'information est inégalement distribuée entre eux de sorte que l'un possède des informations que l'autre n'a pas.
- **Sélection adverse (anti-sélection)** : Situation d'asymétrie d'information dans laquelle les agents économiques sont amenés à éliminer les produits ou les agents économiques de meilleure qualité.
- **Aléa moral** : Situation d'asymétrie d'information dans laquelle après une transaction entre deux agents économiques, l'un des agents adopte un comportement opportuniste en dissimulant volontairement des informations ou en n'agissant pas conformément à ses engagements parce qu'il sait qu'il peut difficilement être contrôlé par l'autre agent.